



**UFR PSYCHOLOGIE, SCIENCES SOCIALES,
SCIENCES DE L'ÉDUCATION**

Université Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES**

Année universitaire 2024 - 2025

**Licence PSYCHOLOGIE (Présentiel)
+ LAS 3 + LAS-R 3**

Conseil de Gestion : avis favorable le 12/06/2024

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 10/09/2024

La Vice-Présidente
en charge de la Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Françoise Peyrard'.

Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Armelle NUGIER - armelle.nugier@uca.fr

Responsable Pédagogique de la LAS 3 + LAS-R 3 : Laetitia SILVERT - laetitia.silvert@uca.fr

Contact en scolarité : scola.pssse@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Assiduité non contrôlée
Assiduité aux TD	Assiduité non contrôlée
Assiduité aux TP	Assiduité non contrôlée
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente au-delà du tiers de temps de l'épreuve.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. Absence injustifiée => L'étudiant est déclaré défaillant dès la première absence injustifiée.

Pour les LAS 3 et LAS-R 3, se référer aux Informations générales et aux Règles des examens spécifiques en annexe

Parcours adaptés
<p>Si au moment de son arrivée à l'université, après son inscription administrative, un étudiant ayant reçu une réponse OUI Si dans ParcoursSup refuse les modalités du parcours adapté (réunion de rentrée, rendez-vous individuels, tutorat ou remédiation, signature du contrat pédagogique de réussite...) il sera considéré comme démissionnaire et désinscrit.</p> <p>Si un étudiant en parcours adapté ayant signé un contrat pédagogique de réussite cesse de participer aux dispositifs, il sera considéré comme démissionnaire pour le parcours OUI SI et sera basculé en licence standard. Il ne pourra donc plus bénéficier de l'accompagnement personnalisé inhérent au parcours OUI SI.</p>

Stages		
Niveau - parcours	durée minimale	calendrier/période
N1 - N2 - N3 - PAS DE STAGE OBLIGATOIRE		

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : virginie.goncalves@uca.fr

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 1 - Parcours Psychologie PRESENTIEL					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A	1, 2, 3	18	X		
B	4, 5	6	X		
C	6, 7	6	X		
D	8, 9, 10	18	X		
E	11, 12	6	X		
F	13, 14	6	X		

Niveau 2 - Parcours Psychologie PRESENTIEL					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A	1, 2, 3	18	X		
B	4, 5	6	X		
C	6, 7	6	X		
D	8, 9, 10	18	X		
E	11, 12	6	X		
F	13, 14	6	X		

Niveau 3 - Parcours Psychologie PRESENTIEL					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A	1, 2, 3,4, 5	18	X		
B	6, 7	6	X		
C	8, 9	6	X		
D	10, 11, 12	15	X		
E	13, UE libre	9	X		
F	14, 15	6	X		

Niveau 3 - Parcours Psychologie LAS 3 + LAS-R 3					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A	1, 2, 3,4, 5	18	X		
B	6, 7	6	X		
C	8, 9	6	X		
D	10, 11, 12	15	X		
E	13, UE libre	9	X		
F	14, 15	6	X		

LICENCE PSYCHOLOGIE PRESENTIEL - NIVEAU 1

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 60 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences												
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance				
					Type de contrôle	% EvC-Evt	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
1	A	UE 1 : Psychologie sociale 1	6														
		EC 1 : Psychologie sociale 1		1	EvC1-TD	70%	2	E	15mn	1	E	40mn	1	A	40mn		
				EvC2-TD	30%	2	A										
		UE 2 : Psychologie cognitive 1	6														
		EC 1 : Psychologie cognitive 1		1	EvC1-CM	35%	1	A	40mn	1	E	45mn	1	E	45mn		
				EvC2-CM	35%	1	A	40mn									
				EvC3-TD	30%	1	M										
		UE 3 : Méthodes 1	6														
		EC 1 : Méthodologie scientifique 1		0,5	EvC1	50%	1	E	30mn	1	E	45mn	1	E	45mn		
			EvC2	50%	1	E	45mn										
	EC 2 : Statistiques 1		0,5	EvC1	50%	1	A	45mn	1	A	45mn	1	A	45mn			
			EvC2	50%	1	A	45mn										
	B	UE 4 : Psychologie clinique 1	3														
		EC 1 : Psychologie clinique 1		1	EvC1	50%	1	E	30mn	1	E	45mn	1	E	45mn		
				EvC2	50%	1	E	30mn									
		UE 5:Psychologie du développement 1	3														
		EC 1 : Psychologie du développement 1		1	EvC1	50%	1	A	15mn	1	A	15mn	1	A	30mn		
			EvC2	50%	1	A	15mn										
C	UE 6 : Biologie humaine 1	3															
	EC 1 : Biologie humaine 1		1	EvC1	15%	1	A		1	E	1h00	1	E	1h00			
			EvC2	35%	1	A											
		EvC3	50%	1	E	1h00											

C	UE 7 : Transversale 1	3													
	EC 1 : Réussir sa première année		0,5	EvC1	50%	1	A	30mn	1	A	1h00	1	A	1h00	
				EvC2	50%	1	M								
	<i>Module développement durable</i>							A						A	
	EC 2 : Outils numériques		0,5	EvC1	50%	1	A		1	A	45mn	1	A	45mn	
			EvC2	50%	1	A									
		30													
D	UE 8 : Psychologie sociale 2	6													
	EC 1 : Psychologie sociale 2		1	EvC1	25%	1	A	20mn	1	E	1h30	1	E	1h30	
				EvC2	25%	1	A	20mn							
				EvC3	50%	1	E	1h30							
	UE 9 : Psychologie cognitive 2	6													
	EC 1 : Psychologie cognitive 2		1	EvC1-TD	40%	1	E	30mn	1	E	45mn	1	E	45mn	
				EvC2-CM	50%	1	E	45mn							
				EvC-Expé	10%		A	5h00							
	UE 10 : Méthodes 2	6													
	EC 1 : Méthodologie scientifique 2		0,5	EvC1	50%	1	E	45mn	1	E	45mn	1	E	45mn	
				EvC2	50%	1	E	45mn							
	EC 2 : Statistiques 2		0,5	EvC1	50%	1	A	1h00	1	A	45mn	1	A	45mn	
				EvC2	50%	1	A	1h00							
E	UE 11 : Psychologie clinique 2	3													
	EC 1 : Psychologie clinique 2		1	EvC1	50%	1	E	30mn	1	E	45mn	1	E	45mn	
				EvC2	50%	1	E	30mn							
	UE12:Psychologie du développement 2	3													
	EC 1 : Psychologie du développement 2		1	EvC1-TD	25%	1	E	30mn	1	E	1h00	1	E	1h00	
			EvC2-CM	75%	1	E	1h00								
F	UE 13 : UE à choix	3													
	UE 13 A : Biologie humaine 2														
	EC 1 : Biologie humaine 2		1	EvC1	15%	1	A		1	E	1h00	1	E	1h00	
				EvC2	35%	1	A								
				EvC3	50%	1	E	1h00							
OU															
	UE 13 B : Reopass														

	EC 1 : Reopass (20 étudiants)		1	EvC1	50%	1	A		1	O	20mn	1	O	20mn
				EvC2	50%	1	O	20mn						
	UE 14 : Langue vivante 1	3												
	EC 1 : Anglais 1		Cf. MCCC du SCLV											
		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

N1 S1 - UE1 EC1 : nature de l'épreuve "A" : rendu de 8 fiches missions dont 2 qui donnent lieu à évaluation

N1 S1 - UE2 EC1 : nature des épreuves "A" : QCM en ligne - nature de l'épreuve "M" : compte-rendu à rendre

N1 S1 - UE3 EC2 : nature des épreuves "A" : productions sur ordinateur logiciels spécifiques

N1 S1 - UE5 EC1 : nature des épreuves "A" : QCM en ligne

N1 S1 - UE6 EC1 : nature des épreuves "A" : QCM en ligne

N1 S1 - UE7 EC1 : nature de l'épreuve "M" : rapport de 4 pages basé sur l'étude d'un cas pratique

N1 S1 - UE7 EC1 : nature de l'épreuve "A" : QCM en ligne

N1 S1 - UE7 Module développement durable : nature de l'épreuve "A" : les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe.

N1 S1 - UE7 EC2 : nature des épreuves "A" : productions doc numériques

N1 S2 - UE8 EC1 : nature de l'épreuve "A" : QCM en ligne

N1 S2 - UE9 EC1 : nature de l'épreuve "A" sur EvC expés : participation expériences (5 heures) ou alternative évaluation sur un article scientifique en anglais

N1 S2 - UE10 EC2 : nature de l'épreuve "A" : production docs numériques

N1 S2 - UE13 A EC1 : nature des épreuves "A" : QCM en ligne

N1 S2 - UE13 B EC1 : nature des épreuves "A" : Portfolio auto reflexif ou Projet professionnel motivé

LICENCE PSYCHOLOGIE PRESENTIEL - NIVEAU 2

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 39 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance			
				Type de contrôle	% EvC-Evt	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
3	A	UE 1 : Psychologie sociale 3	6												
		EC 1 : Psychologie sociale 3		1	EvT	100%	1	E	1h00				1	E	1h00
		UE 2 : Psychologie cognitive 3	6												
		EC 1 : Psychologie cognitive 3		0,7	EvT1	50%	1	E	45mn				1	E	45mn
					EvT2	50%	1	E	45mn				1	E	45mn
		EC 2 : La psychologie cognitive : du laboratoire à la vie quotidienne		0,3	EvT	100%	1	E	40mn				1	E	40mn
		UE 3 : Méthodes 3	6												
		EC 1 : Méthodologie scientifique 3		0,5	EvT	100%	1	E	45mn				1	E	45mn
		EC 2 : Statistiques 3		0,5	EvC1	50%	1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
				EvC2	50%	1	E	1h30							
	B	UE 4 : Psychologie clinique 3	3												
		EC 1 : Psychologie clinique 3		1	EvC1	50%	1	A	20mn	1	A	20mn	1	A	40mn
					EvC2	50%	1	A	20mn						
		UE 5: Psychologie du développement 3	3												
		EC 1 : Psychologie du développement 3		1	EvC-TD	50%	2	E	30mn	1	E	1h00	1	E	1h00
				EvT-CM	50%	1	E	1h00							
	C	UE 6 : Biologie humaine 3	3												
		EC 1 : Biologie humaine 3		1	EvC	50%	2	A	30mn	1	E	1h00	1	E	1h00
					EvT	50%	1	E	1h00						
		UE 7 : Langue vivante 2	3												
	EC 1 : Anglais 2			Cf. MCCC du SCLV											
		30													

4	D	UE 8 : Psychologie sociale 4	6															
		EC 1 : Psychologie interculturelle		0,8	EvC1-TD	25%	1	M		1	E	30mn	1	E	30mn			
					EvC2-TD	25%	1	O	15mn									
					EvT-CM	50%	1	E	30mn									
				EC 2 : Psychologie sociale appliquée		0,2	EvT	100%	1	E	30mn				1	E	30mn	
				UE 9 : Biologie du comportement	6													
				EC 1 : Neurosciences cognitives		0,5	EvT	100%	1	E	1h00					1	E	1h00
				EC 2 : Neurobiologie et comportements problématiques face aux évènements de vie		0,5	EvT	100%	1	E	1h00					1	E	1h00
				UE 10 : Méthodes 4	6													
				EC 1 : Méthodologie scientifique 4		0,5	EvC1	45%	1	A	40mn	1	A	40mn	1	E	1h00	
						EvC2	45%	1	A	40mn								
						EvC-Expé	10%	1	A	4h00								
			EC 2 : Statistiques 4		0,5	EvC1	50%	1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30		
						EvC2	50%	1	E	1h30								
		E	UE 11 : Psychologie clinique 4	3														
				EC 1 : Psychologie clinique 4		1	EvT	100%	1	E	1h00	1	E	1h00	1	E	1h00	
				UE 12 : Initiation à la sociologie	3													
			EC 1 : Connaissance de la société contemporaine		1	EvC1	50%	1	A	30mn	1	A	30mn	1	A	30mn		
						EvC2	50%	1	A	30mn								
		F	UE 13 : PPP1	3														
			EC 1 : Projet professionnel		1	EvC1	50%	1	M		1	M		1	M			
						EvC2	50%	1	O	10mn	1	O	10mn	1	O	10mn		
			Ou															
			EC 2 : Education formation - INSPE		1	EvT	100%	1	E	1h30					1	E	1h30	
		UE 14 : Langue vivante 3	3															
		EC 1 : Anglais 3								Cf. MCCC du SCLV								
			30															

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

N2 S3 - UE4 EC1 : nature des épreuves "A" : QCM en ligne

N2 S3 - UE6 EC1 : nature des épreuves "A" : devoirs en ligne

N2 - Module développement durable : « La validation du Module Développement Durable est obligatoire en N2, à l'exception des étudiants qui l'ont validé en N1 à l'UCA ; les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe ».

N2 S4 - UE8 EC1 : nature de l'épreuve "M" : rapport à rendre

N2 S4 - UE10 EC1 : nature des épreuves "A" : QCM en ligne + questions courtes

N2 S4 - UE10 EC1 : nature de l'épreuve "A" sur EvC expés : participation expériences (4 heures) ou alternative évaluation sur un article scientifique en anglais

N2 S4 - UE12 EC1 : nature des épreuves "A" : QCM en ligne

N2 S4 - UE13 EC1 : nature de l'épreuve "M" : rapport écrit travail en groupe

LICENCE PSYCHOLOGIE PRESENTIEL - NIVEAU 3

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 21 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance			
					Type de contrôle	% EvC-Evt	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
5	A	UE 1 : Psychologie sociale 5	3													
		EC 1 : Psychologie sociale 5		1	EvC1	50%	1	E	1h00	1	E	1h00	1	E	1h00	
					EvC2	50%	1	E	1h00							
		UE à choix : (UE2 ou UE3)	3													
		UE 2 : Sociologie de l'éducation														
		EC 1 : Sociologie de l'éducation		1	EvC1	50%	1	E	2h00	1	E	2h00	1	E	2h00	
					EvC2	50%	1	E	2h00							
		OU														
		UE 3 : Cognition sociale														
		EC 1 : Cognition sociale		1	EvT	100%	1	E	1h30				1	E	1h30	
		UE 4 : Méthodes 5	6													
		EC 1 : Méthodologie scientifique 5		0,5	EvT	100%	1	E	45mn				1	E	45mn	
		EC 2 : Statistiques 5		0,5	EvC1	50%	1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30	
					EvC2	50%	1	E	1h30							
		UE 5 : Neurosciences cognitives et neuropsychologie 2	6													
EC 1 : Neurosciences cognitives et neuropsychologie 2		0,5	EvT	100%	1	E	1h00				1	E	1h00			
EC 2 : Cognition, cerveau et comportement		0,5	EvT	100%	1	E	45mn				1	E	45mn			
UE 6 : Psychologie clinique 5	3															
EC 1 : Psychologie clinique 5		1	EvT	100%	1	E	1h30				1	E	1h30			

B	UE 7:Psychologie du développement 4	3												
	EC 1 : Psychologie du développement 4		1	EvT	100%	1	E	1h00				1	E	1h00
C	UE 8 : TER 1	3												
	EC 1 : Travail d'Etude et de recherche 1		1	EvC	30%	1	A		1	A		1	E	1h00
				EvT	70%	1	M+O		1	M+O				
UE 9 : Langue vivante 4	3													
EC 1 : Anglais 4		cf. MCCC du SCLV												
		30												
D	UE 10 : Psychologie sociale 6	6												
	EC 1 : Psychologie sociale 6		1	EvC1	40%	1	A	30mn	1	A	30mn	1	A	30mn
				EvC2	60%	1	O	10mn						
	UE 11 : Psychologie clinique 6	3												
	EC 1 : Psychologie clinique 6		1	EvT	100%	1	E	40mn				1	E	40mn
	UE 12 : Neurosciences cognitives et neuropsychologie 3	6												
	EC 1 : Neurosciences cognitives		0,5	EvT	100%	1	E	1h30				1	E	1h30
EC 2 : Psychopharmacologie et neuropsychologie		0,5	EvT	100%	1	E	1h30				1	E	1h30	
UE 13 : PPP 2	6													
EC 1 : Analyse situation ou pratique professionnelle		0,6	EvT	100%	1	M					1	M		
EC 2 : EC à choix :		0,4												
Choix 1 : Remise à niveau français/math			EvC1	50%	2	E	45mn	1	E	45mn	1	E	1h45	
			EvC2	50%	2	E	1h00	1	E	1h00				

6

E	Choix 2 : Métiers de la recherche et de l'intervention psycho-sociale			EvT	100%	1	M				1	M		
	Choix 3 : Métiers de la psychologie de la justice			EvT	100%	1	E	30mn			1	E	30mn	
	Choix 4 : Psychologie appliquée : réalisation d'une recherche-action - Non proposée en 2024-25			EvT	100%	1	M+O	10mn			1	M		
	Choix 5 : Métiers de la psychologie sociale			EvT	100%	1	M+O				1	M+O		
	Choix 6 : Métiers de la psychologie du travail et ergonomie			EvT	100%	1	E	1h30			1	E	1h30	
	Choix 7 : Les métiers sans le titre de psychologue - Non proposée en 2024-25			EvT	100%	1	O	20mn			1	A		
	UE Libre (VOIR CATALOGUE UEL)	3												
F	UE 14 : TER 2	3												
	EC 1 : Travail d'Etude et de recherche 2		1	EvC	30%	1	A		1	A				
				EvT	70%	1	M		1	M		1	E	1h00
	UE 15 : Langue vivante 5	3												
EC 1 : Anglais 5														
	30													
cf. MCCC du SCLV														

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

N3 S5 - UE8 EC1 : nature de l'épreuve "A" : QCM en ligne

N3 S5 - UE8 EC1 : nature des épreuves "M+O" : Remise de l'intro d'un projet de recherche avec références biblio, puis présentation orale en 180 secondes de ce projet

N3 S6 - UE10 EC1 : nature de l'épreuve "A" : QCM en ligne / nature de l'épreuve "O" : oral via teams

N3 S6 - UE13 EC1 : nature de l'épreuve "M" : rapport à rendre

N3 S6 - UE13 EC 2 Choix 2 : nature de l'épreuve "M" : rapport à rendre

N3 S6 - UE13 EC 2 Choix 4 : nature des épreuves "M+O" : rendu d'une production/rapport suivi d'un exposé oral

N3 S6 - UE13 EC 2 Choix 5 : nature des épreuves "M+O" : rendu d'un rapport suivi d'un oral d'une dizaine de minutes.

N3 S6 - UE13 EC 2 Choix 7 : nature des épreuves "A" : travail à rendre (projet motivé, portfolio auto réflexif, enquête métier)

N3 S6 - UE14 EC1 : nature de l'épreuve "A" : QCM en ligne / nature de l'épreuve "M" : remise d'un document (TER complet)

LAS 3 + LAS-R 3 PSYCHOLOGIE

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

21 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{ème} chance			
					Type de contrôle	% EvC-Evt	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
5	A	UE 1 : Psychologie sociale 5	3													
		EC 1 : Psychologie sociale 5		1	EvC1	50%	1	E	1h00	1	E	1h00	1	E	1h00	
					EvC2	50%	1	E	1h00							
		UE à choix : (UE2 ou UE3)	3													
		UE 2 : Sociologie de l'éducation														
		EC 1 : Sociologie de l'éducation		1	EvC1	50%	1	E	2h00	1	E	2h00	1	E	2h00	
					EvC2	50%	1	E	2h00							
		OU														
		UE 3 : Cognition sociale														
		EC 1 : Cognition sociale		1	EvT	100%	1	E	1h30				1	E	1h30	
		UE 4 : Méthodes 5	6													
		EC 1 : Méthodologie scientifique 5		0,5	EvT	100%	1	E	45mn	1	E	1h30	1	E	1h30	
		EC 2 : Statistiques 5		0,5	EvC1	50%	1	E	1h30							
					EvC2	50%	1	E	1h30							
		UE 5 : Neurosciences cognitives et neuropsychologie 2	6													
		EC 1 : Neurosciences cognitives et neuropsychologie 2		0,5	EvT	100%	1	E	1h00				1	E	1h00	
		EC 2 : Cognition, cerveau et comportement		0,5	EvT	100%	1	E	45mn				1	E	45mn	
		UE 6 : Psychologie clinique 5	3													
EC 1 : Psychologie clinique 5		1	EvT	100%	1	E	1h30				1	E	1h30			
UE 7: Psychologie du développement 4	3															
EC 1: Psychologie du développement 4		1	EvT	100%	1	E	1h00				1	E	1h00			

C	UE 8 : TER 1	3													
	EC 1 : Travail d'Etude et de recherche 1		1	EvC	30%	1	A		1	A		1	E	1h00	
			1	EvT	70%	1	M+O		1	M+O					
UE 9 : Langue vivante 4	3														
EC 1 : Anglais 4		cf. MCCC du SCLV													
		30													
D	UE 10 : Psychologie sociale 6	6													
	EC 1 : Psychologie sociale 6		1	EvC1	40%	1	A	30mn	1	A	30mn	1	A	30mn	
				EvC2	60%	1	O	10mn							
	UE 11 : Psychologie clinique 6	3													
	EC 1 : Psychologie clinique 6		1	EvT	100%	1	E	40mn				1	E	40mn	
	UE 12 : Neurosciences cognitives et neuropsychologie 3	6													
	EC 1 : Neurosciences cognitives		0,5	EvT	100%	1	E	1h30				1	E	1h30	
EC 2 : Psychopharmacologie et neuropsychologie		0,5	EvT	100%	1	E	1h30				1	E	1h30		
E	UE 13 : PPP 2	6													
	EC 1 : Analyse situation ou pratique professionnelle		0,6	EvT	100%	1	M					1	M		
	EC 2 : EC à choix :		0,4												
	Choix 1: Remise à niveau français/maths			EvC1	50%	2	E	45mn	1	E	45mn	1	E	1h45	
				EvC2	50%	2	E	1h00	1	E	1h00				
	Choix 2 : Métiers de la recherche et de l'intervention psycho-sociale			EvT	100%	1	M					1	M		
	Choix 3 : Métiers de la psychologie de la justice			EvT	100%	1	E	30mn				1	E	30mn	
	Choix 4 : Psychologie appliquée : réalisation d'une recherche-action - Non proposée en 2024-25			EvT	100%	1	M+O	10mn				1	M		
	Choix 5 : Métiers de la psychologie sociale			EvT	100%	1	M+O					1	M+O		
	Choix 6 : Métiers de la psychologie du travail et ergonomie- Non proposée en 2024-25			EvT	100%	1	E	1h30				1	E	1h30	

F	Choix 7 : Les métiers sans le titre de psychologue - Non proposée en 2024-25			EvT	100%	1	O	20mn			1	A		
	UE Libre (VOIR CATALOGUE UEL)	3												
	UE 14 : TER 2	3												
	EC 1 : Travail d'Etude et de recherche 2		1	EvC	30%	1	A		1	A				
			1	EvT	70%	1	M		1	M		1	E	1h00
	UE 15 : Langue vivante 5	3												
	EC 1 : Anglais 5		cf. MCCC du SCLV											
	30													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

N3 S5 - UE8 EC1 : nature de l'épreuve "A" : QCM en ligne

N3 S5 - UE8 EC1 : nature des épreuves "M+O" : Remise de l'intro d'un projet de recherche avec références biblio, puis présentation orale en 180 secondes de ce projet

N3 S6 - UE10 EC1 : nature de l'épreuve "A" : QCM en ligne / nature de l'épreuve "O" : oral via teams

N3 S6 - UE13 EC1 : nature de l'épreuve "M" : rapport à rendre

N3 S6 - UE13 EC 2 Choix 2 : nature de l'épreuve "M" : rapport à rendre

N3 S6 - UE13 EC 2 Choix 4 : nature des épreuves "M+O" : rendu d'une production/rapport suivi d'un exposé oral

N3 S6 - UE13 EC 2 Choix 5 : nature des épreuves "M+O" : rendu d'un rapport suivi d'un oral

N3 S6 - UE13 EC 2 Choix 7 : nature des épreuves "A" : travail à rendre (projet motivé, portfolio auto réflexif, enquête métier)

N3 S6 - UE14 EC1 : nature de l'épreuve "A" : QCM en ligne / nature de l'épreuve "M" : remise d'un document (TER complet)

INFORMATIONS GENERALES LAS ET LAS-READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAS-R 2 – LAS-R 3

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS – REGIME SPECIAL D'ÉTUDES – ABSENCES AUX EVALUATIONS

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées. Aucun étudiant ne sera déclaré défaillant pour des absences justifiées.

UE SANTE/READAPTATION : la présence est obligatoire en TD et en TP.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'assiduité s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

REGIME SPECIAL D'ÉTUDES (RSE)

Aucun aménagement d'examen n'est possible dans les UE Santé/Réadaptation, à l'exception des étudiants en situation de handicap.

Cependant des aménagements d'études sont possibles tels que le choix d'un groupe de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant.

ACCES A LA SALLE D'EXAMEN

UE SANTE/READAPTATION : aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'accès à la salle d'examen s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

ABSENCES AUX EVALUATIONS

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à l'accès aux études de santé ou paramédicales, le "Règlement des examens du PASS et du Portail Réadaptation" devra être appliqué.

Les évaluations continues

Elles peuvent être annoncées préalablement ou pas.

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées.

Une absence justifiée donnera droit à une épreuve de substitution. Une absence à cette épreuve comptera comme un zéro dans la moyenne.

Les justificatifs d'absence devront être communiqués dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve d'évaluation continue devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Une absence injustifiée à une épreuve d'évaluation continue comptera comme un zéro dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées (à partir de la 3^{ème} absence) à des épreuves d'évaluation continue pour l'ensemble des UE au cours d'un semestre, l'étudiant sera considéré comme « Défaillant ».

Les évaluations terminales

Une absence à une épreuve d'évaluation terminale comptera comme un zéro dans la moyenne ce qui permettra tout de même au candidat de concourir à l'accès aux études de santé ou paramédicales s'il remplit les conditions de recevabilité.

REGLEMENT DES EXAMENS DES LAS ET LAS-READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAS-R 2 – LAS-R 3

Ce règlement est élaboré pour toutes les épreuves comptant pour l'accès aux études de santé ou paramédicales.

EVALUATIONS DES UE DISCIPLINAIRES DES LAS ET LAS-READAPTATION

Les règles d'examen des évaluations terminales ou continues s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence.

EVALUATIONS TERMINALES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAS-READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les étudiants devront être présents devant la salle d'examen à l'heure indiquée sur les convocations.
- Les étudiants ne doivent pas pénétrer à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées.**
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- Avant de s'asseoir à la place qui lui a été attribuée, **l'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.**

- L'étudiant n'a, sur sa table, **ni trousse, ni étui à lunettes, ni téléphone portable, ni autre document personnel**. Seuls sont autorisés le matériel ou les documents précisés par l'auteur du sujet d'examen et dont **la mention doit figurer sur les convocations et sur les sujets distribués**. Si une calculatrice peut être utilisée, mention est faite de la marque ou de la série autorisée sur le sujet. Une vérification sera effectuée avant le début de l'épreuve (ou en amont de l'épreuve et validée par un tampon à l'arrière de la calculatrice).
L'université ne fournira pas de calculatrice. En prévision d'une panne, l'étudiant pourra apporter deux calculatrices de la ou des marques **autorisées**, mais une seule sera sur la table d'examens (l'autre pourra être déposée aux pieds de l'étudiant).
- La **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant*) **est effectuée sur table** :
***La pièce d'identité avec photo est OBLIGATOIRE** : sans ce document, **l'étudiant ne pourra pas être autorisé à composer**. En cas de vol, un justificatif de la plainte déposée auprès des services compétents (police ou gendarmerie) sera exigé.

Une fois installés, les étudiants mettent sur un coin de la table leur pièce d'identité : après avoir vérifié l'identité et la concordance avec le n° de table, **le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel**.

Le numéro de table peut être différent à chaque épreuve.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté**. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.
- Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons.
- Il est demandé à l'étudiant, avant le début de l'épreuve, de renseigner chaque copie mise à sa disposition, exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet : son nom, prénom, la discipline et la date.
- Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne doit être apposé sur les copies. **Le numéro de table ne doit en aucun cas être reporté sur la copie**.
- **Les sujets ne pourront être manipulés que sur l'indication des surveillants**, une fois que tous les sujets auront été distribués. Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet, **l'heure exacte de début de l'épreuve est portée à la connaissance des étudiants**. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée. Le temps de composition restant est donné régulièrement.

- Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'ÉPREUVE :

- **La durée d'un examen doit être strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- **Lors du ramassage des copies sur table**, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.
- Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle et les surveillants.

Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle a toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.
- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

EVALUATIONS CONTINUES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAS-READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les évaluations continues ne nécessitent pas obligatoirement une convocation ou l'anonymisation des copies.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées.**
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- **L'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.**
- L'université ne fournira pas de calculatrice.
- Une **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant**) **est possible.**
Le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté.** Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de la distribution des sujets.
- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.**
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'ÉPREUVE :

- La durée d'un examen doit être strictement respectée et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- Lors du ramassage des copies sur table, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

Un **procès-verbal d'épreuve** est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle. Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle a toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.

- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

(Ces consignes devront être communiquées par tous moyens aux étudiants, dès à présent, avant les épreuves et affichées à proximité immédiate des salles d'examens).



Ce module permet d'obtenir ou de compléter une base de connaissances commune à tous les étudiants de 1^{er} cycle de l'UCA concernant les aspects pluridisciplinaires du Développement Durable. Selon la note obtenue, la validation du module peut également permettre d'obtenir un badge avec une reconnaissance UCA exploitable dans les CV et sur les différents réseaux professionnels.

1- Rappel des Objectifs :

- Donner un socle solide et partagé sur les enjeux du Développement Durable
- Aborder les notions de développement durable dans une démarche interdisciplinaire sous différentes formes de supports pédagogiques innovants.

2-Modalités de dispense et de validation :

- Module **entièrement en ligne** sur la plateforme Moodle
- Module obligatoire de **24 h composé de 6 axes**
- Validation de chaque axe par un test de positionnement qu'il est possible de recommencer jusqu'à obtention d'une note minimale de 12/20. La validation d'un axe ouvre l'accès à l'axe suivant. La validation des 6 axes entraîne la validation du module Développement Durable.

3- Configuration :

Dans la plupart des formations, ce module est intégré dans la maquette sans suppression de cours existants. Ces heures sont ajoutées en plus du volume horaire actuel ou intégrées au sein d'une UE déjà existante (ex : au sein d'une UE transversale : PPP ; MTU, O2i ; recherche documentaire...)

4-Modalités d'évaluation 2024-2025 :

Formation	Niveau d'études	Intégration dans la maquette	Conséquence sur la poursuite d'études ou la diplomation	Obtention de l'open badge
Licence DEUST	Obligatoire en N1 Obligatoire en N2 sauf si validé lors du N1	Oui en N1	Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module DD (AJDD) »	Obtention de l'open badge niveau 1 Développement Durable si module validé avec au moins 16/20 de moyenne
	Obligatoire en N3 sauf si validé lors du N1 ou du N2		Si non validé, pas de diplomation de licence / DEUG / DEUST	
LAS et LAS-R	Obligatoire en N1 Si non validé en N1, doit être validé pendant le N2	Oui en N1	La non -validation du module n'empêche pas de candidater aux études de santé ou paramédicales. Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module DD (AJDD) » Attention en LAS 3 ou LAS-R 3 la non validation du module n'empêche pas la candidature mais ne permet pas d'obtenir la diplomation licence.	
PASS - Portail Réadaptation	Module mis à disposition sans obligation de validation	Non	Si non validé, l'étudiant qui accède à une licence devra valider le module en N2	
BUT	Lorsque c'est possible, le module est intégré aux maquettes, sans impact pour la validation de l'année. Concernant les BUT dans lesquels le module n'a pas pu être intégré, les enseignements en ligne seront mis à disposition des étudiants tout au long de leur premier cycle de formation afin qu'ils le valident à leur convenance. Les étudiants de BUT 3 n'ayant pas encore validé le module au cours de leurs années universitaires précédentes devront le valider avant la fin de leur année de BUT 3.			

ETUDIANTS INTERNATIONAUX

ENSEIGNEMENTS DE LANGUES EN LICENCE

Il est proposé un renforcement en langue française aux étudiants internationaux souhaitant approfondir leurs connaissances et optimiser leurs chances de réussite en Licence.

Dans le cas où ces étudiants choisiraient cette possibilité, il en est fait mention dans leur contrat pédagogique. Pour les étudiants en parcours adapté, ce renforcement est obligatoire.

1^{ER} NIVEAU DE LICENCE

3 crédits sont attribués au semestre 2 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

L'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2nde chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

2^{EME} NIVEAU DE LICENCE

3 crédits par semestre sont attribués aux semestres 3 et 4 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

Pour chacun des deux semestres, l'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2nde chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

3^{EME} NIVEAU DE LICENCE

Les maquettes restent inchangées pour les étudiants internationaux aux semestres 5 et 6.

Il est cependant conseillé aux étudiants internationaux de choisir l'UE libre Français Langue Etrangère – FLE affectée de 3 crédits au semestre 6.



**SCLV - SERVICE COMMUN
DES LANGUES VIVANTES**

UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2024 - 2025

LANSAD - LICENCES

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 10/09/2024

La Vice-Présidente
en charge de la Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Françoise PEYRARD'.

Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : **Daniel RODRIGUES**

LANSAD	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Anglais	LCC/LCSH: N1: Lynsey GIROIRE N2: Alison JOHNSTONE N3 Rose-Marie Farwell PSSSE: N1 Lynsey Giroire N2/N3 Fabienne DAUVERGNE STAPS : Morganne SHELFORD SCIENCES: N1 Stéphanie MICHEL N2/N3: Fabienne DAUVERGNE	lynsey.giroire@uca.fr alison.johnstone@uca.fr rosemary.farwell@uca.fr lynsey.giroire@uca.fr fabienne.dauvergne@uca.fr morganne.shelford@uca.fr stephanie.michel@uca.fr fabienne.dauvergne@uca.fr
Autres langues	Allemand : Mme Stefanie CELEN Espagnol : M. Rocio PRADO-SANCHEZ Italien : M. Claudio CHIANCONE Néerlandais : Portugais : M. Ailton SOBRINHO Polonais : M. Piotr ROSOL Russe : Olga SHCHETINKOVA	stefanie.ceelen@uca.fr rocio.prado@uca.fr claudio.chiancone@uca.fr ailton.pereira_rezende_sobrinho@uca.fr piotr.rosol@uca.fr olga.shchetinkova@uca.fr

Contact en scolarité :

Mme Hélène SEGAUD : helene.segaud@uca.fr

Mme Aurélie BROSSE : aurelie.brosse@uca.fr

Mme Elora PRESLE : elora.presle@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EVC)

Assiduité aux CM

Assiduité aux TD

Les cours de LANSAD respectent le régleme nt de la compostante d'inscription de l'étudiant

Assiduité aux TP

Accès à la salle d'examen

Les cours de LANSAD respectent le régleme nt de la compostante d'inscription de l'étudiant

La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue

Absence justifiée => épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations.

La composante ne distingue pas absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue

Épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations.
 ML'étudiant est déclaré défaillant au-delà de 02 absence(s) injustifiée(s).

Parcours adaptés

Si au moment de son arrivée à l'université, après son inscription administrative, un étudiant ayant reçu une réponse OUI SI dans ParcoursSup refuse les modalités du parcours adapté (réunion de rentrée, rendez-vous individuels, tutorat ou remédiation, signature du contrat pédagogique de réussite...) il sera considéré comme démissionnaire et désinscrit.

Si un étudiant en parcours adapté ayant signé un contrat pédagogique de réussite cesse de participer aux dispositifs, il sera considéré comme démissionnaire pour le parcours OUI SI et sera basculé en licence standard. Il ne pourra donc plus bénéficier de l'accompagnement personnalisé inhérent au parcours OUI SI.

Cette dernière règle s'applique également pour les absences : en cas de xx absences injustifiées aux dispositifs spécifiques, l'étudiant est réputé défaillant dans son parcours OUI SI et il n'est plus admis à le poursuivre.

Stages

Niveau - parcours	durée minimale	calendrier/période
Non concerné		

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 1 - Parcours X					
Intitulé des blocs de connaissances et de compétences	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
Cf. Les MCCC de la mention concernée			X		

Niveau 2 - Parcours X					
Intitulé des blocs de connaissances et de compétences	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
Cf. Les MCCC de la mention concernée	Cf. Les MCCC de la mention concernée				

Niveau 3 - Parcours X					
Intitulé des blocs de connaissances et de compétences	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
Cf. Les MCCC de la mention concernée	Cf. Les MCCC de la mention concernée				

Licence tous niveaux

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE LANSAD (1 choix selon la Mention)	3												
		LANSAD Autres langues LCC/ LCSH													
		LANSAD Allemand		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
		LANSAD Italien		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	O	10 min
		LANSAD Espagnol		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
		LANSAD Néerlandais		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
		LANSAD Portugais		1	EvC	100%	2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
		LANSAD Polonais		1	EvC	100%	2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
		LANSAD Russe		1	EvC	100%	2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E et/ou O	1h/15 min
		LANSAD Anglais STAPS													
		N2 S3		1	EvC	100%	4	O + E		4	E + O	1h/ 15 min	4	E ou O	1h/10min
		N3 S5		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	2	E ou O	1h/10 min
		LANSAD Anglais SCIENCES													
		N1 S1 LAS		1	EvC		2	O + E		2	E + O	45min/5min	2	E + O	45min/5min
		N2 S3		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 10min	2	E + O	45min/ 10 min
		N3 S5		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 5 min	2	E + O	1h/ 5 min
		LANSAD Anglais LCC/LCSH													
		N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
		N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
		LANSAD LCC/LCSH EAD													
	LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S3 EAD		1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h	
	LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S5 EAD		1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h	
	LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	E	1h	
	LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	O	10 min	

LANSAD Portugais EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais PSSSE													
LAS 2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		pas de RSE			1	E	1h
N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
LANSAD Anglais PSSSE EAD													
N2 S3 EAD		1	EvT		1	0	10 min				1	O	10 min
N3 S5 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais INSPE													
UE 303 Anglais		1	EvC		2	E + O		1	E	1h	1	E	1h
UE 501 Anglais		1	EvC		2	E + A		1	E	1h30	1	E	1h30

UE LANSAD (1 choix selon la Mention)	3												
LANSAD Autres Langues LCC/ LCSH													
LANSAD Allemand		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Italien		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	O	10 min
LANSAD Espagnol		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
LANSAD Néerlandais		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
LANSAD Portugais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Polonais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Russe		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E et/ou O	1h/ 15 min
LANSAD Anglais STAPS													
N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	45min/5min	2	E + O	45min/5min
N2 S4		1	EvC		2	O + E		2	E + O	10 min	2	E + O	8 à 10 min
N3 S6		1	EvC		4	O + E		4	E + O	10 min	4	E + O	5 à 15 min
LANSAD Anglais SCIENCES													
N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 5min	2	E + O	1h + 5min
N2 S4		1	EvC		2	O		2	O + A	10min	2	A + O	10min
N3 S6		1	EvC		2	O + E		2	O + A*	10min	2	A*+O	10min
LANSAD Anglais LCC/LCSH													
N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	45min/ 5 min	2	E + O	45 min/ 5 min
N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	5 min	1	O	5 min
N3 S6		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
LANSAD LCC/LCSH EAD													
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N1 S2 EAD		1	EvT		1	0	15 min				2	E + O	45 min/ 5 min
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S4 EAD		1	EvT		1	0	15 min				1	E	1h

LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S6 EAD		1	EvT		1	0	15 min				1	E	1h
LANSAD Autres Langues LCC/ LCSH EAD													
LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E	1h				1	O	10 min
LANSAD Portugais EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais PSSSE													
LAS 1 S2		1	EvC		2	O + E		pas de RSE			2	E + O	45min/7min
LAS 2 S4		1	EvC		2	O + A		pas de RSE			1	O	20 min
N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	45min/7min	2	E + O	45min/7min
N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	10 min	1	O	20 min
N3 S6		1	EvC		2	O + A		1	O	10 min	1	O	20 min
LANSAD Anglais PSSSE EAD													
N1 S2 EAD		1	EvT		2	M + O	10 min				2	M + O	10 min
N2 S4 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
N3 S6 EAD		1	EvT		1	0	15 min				1	0	15 min
LANSAD Anglais INSPE													
UE 201 Anglais		1	EvC		2	E + O		2	E + O	1h/ 5 min	2	E + O	1h/ 5 min
UE 401 Anglais		1	EvC		2	E + O		1	O	10 min	1	O	20 min
UE 601 Anglais		1	EvC		2	O + A		1	O	20 min	1	O	20 min

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Remarques : Les contrôles « Active English » en S5 et S6 tiennent compte de la participation en cours, le travail en groupe et la préparation régulière des devoirs

A = Divers travaux O et E au cours du semestre

A* = Les étudiants préparent un rapport détaillé sur leur projet innovant. Ils le partagent avec leur enseignant. C'est un travail tout au long du semestre